

**FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR L'INSCRIPTION A L'EXAMEN  
D'APTITUDE DE REPRESENTANT EN DOUANE ENREGISTRE  
16 SEPTEMBRE 2023**

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 17 JUILLET 2023 à 11h**

**MODALITES DE DEPOT**

La demande d'inscription figurant à l'annexe 3-14 du code des douanes de Nouvelle-Calédonie dûment remplie et signée devra être

déposée directement au service du recrutement de la DRDNC, au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble Oregon situé 1 rue de la République – Nouméa, **le matin uniquement, durant les heures d'ouverture au public, de 8h30 à 11h**. Un récépissé vous sera délivré lors du dépôt de votre dossier complet. Tout dossier incomplet ou jugé irrecevable sera refusé.

**PIECES A FOURNIR**

- 1 photocopie de la pièce d'identité ;
- la preuve de l'exercice présent ou à venir au sein d'une entreprise ayant vocation à déclarer pour autrui ;
- le droit d'inscription d'un montant de deux mille francs pacifiques (2000 XPF). Ce droit d'inscription est disponible sous forme de vignettes, à la paierie de la Nouvelle-Calédonie ou dans les bureaux de postes.

✂

**RECEPISSE D'INSCRIPTION**

(à remplir par le candidat)

**AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRÉSENTATION DU PRÉSENT RÉCÉPISSE**  
EXAMEN D'APTITUDE - REPRÉSENTANT EN DOUANE ENREGISTRE 16 SEPTEMBRE 2023

NOM - PRENOM :

EMPLOYEUR :

AMÉNAGEMENT SOLLICITÉ DANS LE CADRE DU HANDICAP :

NON

OUI : .....

NB : une convocation vous sera adressée par mail. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la DRDNC par téléphone au 26.53.18 ou par mail à l'adresse [rde-aptitude-nc@douane.finances.gouv.fr](mailto:rde-aptitude-nc@douane.finances.gouv.fr)

## MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

### Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale ;
- de majorer le temps de composition d'un tiers ;
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée ;
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel ;
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit.

**CERTIFICAT MEDICAL**  
(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation  
de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie que, le handicap de :  Monsieur  Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale

majorer le temps de composition d'un tiers

en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée

concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel

en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

*Date, signature et cachet du  
médecin*

## EPREUVE DE L'EXAMEN D'APTITUDE DE REPRESENTANT EN DOUANE ENREGISTRE

### Durée

Questionnaire composé de cinquante questions à choix multiples portant sur un référentiel de connaissances figurant à l'annexe 3-13 du code des douanes de Nouvelle-Calédonie.

2H

---

Pour être admis, le candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 35/50.